

Berne, 11 janvier 2018

Communiqué de presse

Révision du droit des marchés publics

Un signe fort pour les prestations intellectuelles

Dans le cadre de la révision de la loi sur les marchés publics (LMP), la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'utilisation du dialogue lors de prestations de nature intellectuelle. L'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) salue cette décision.

Cette semaine, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a poursuivi la discussion par article de la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). Aux yeux de l'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP), il est essentiel que la concurrence basée sur la qualité soit renforcée vis-à-vis d'une concurrence purement axée sur le prix. Ce n'est qu'à cette condition que pourront être prises en compte les particularités des prestations de nature intellectuelle lors de la passation de marchés publics.

Le dialogue pour l'acquisition de prestations intellectuelles

L'AMPP salue le fait que la commission se soit prononcée à l'unanimité en faveur de l'utilisation du dialogue lors de prestations de nature intellectuelle. La commission reconnaît par là que ces dernières sont souvent des prestations complexes dont l'acquisition ne saurait être assimilée à celle de produits standardisés. La procédure du dialogue permet, dans un premier temps, de choisir les meilleurs soumissionnaires moyennant une procédure de préqualification, puis, dans un second temps, de déterminer avec eux au sein du dialogue la meilleure solution technique.

La commission maintient le principe du lieu de prestation

Par 23 voix et deux abstentions, la commission a décidé de proposer au plénum de maintenir le principe du lieu de prestation. Ainsi continueront à être appliquées les conditions de travail en vigueur sur le lieu où est fournie la prestation. Ce maintien est particulièrement important pour les cantons disposant de conventions collectives régionales de travail. Une suppression de ce principe saperait les efforts régionaux.

La lutte contre les offres de dumping n'en est qu'à ses débuts

La commission n'a toutefois pas encore abordé les points sensibles de la révision. Pour combattre les offres de dumping dans le cadre de prestations intellectuelles, il convient en premier lieu de remettre en question la primauté du critère du prix et d'introduire à l'avenir un contrôle de la plausibilité de l'offre comme critère d'attribution. En deuxième lieu, il s'agit de rendre obligatoire l'examen – prévu dans le projet de révision – d'offres manifestement basses, tel que l'a d'ailleurs reconnu l'Union européenne. En troisième lieu enfin, le marché doit revenir à l'offre «la plus avantageuse» afin que puisse s'amorcer un véritable changement dans la culture d'adjudication.

**Allianz für ein fortschrittliches öffentliches Beschaffungswesen
Alliance pour des marchés publics progressistes**

Effingerstrasse 1 Case postale 3001 Berne +41 31 970 08 88 info@afueb.ch www.afueb.ch

Téléchargement des propositions de détail: <http://www.afoeb-ampp.ch/argumentaire/>

Contacts médiatiques:

Heinz Marti, co-président, 079 630 15 47, ma@tbf.ch.

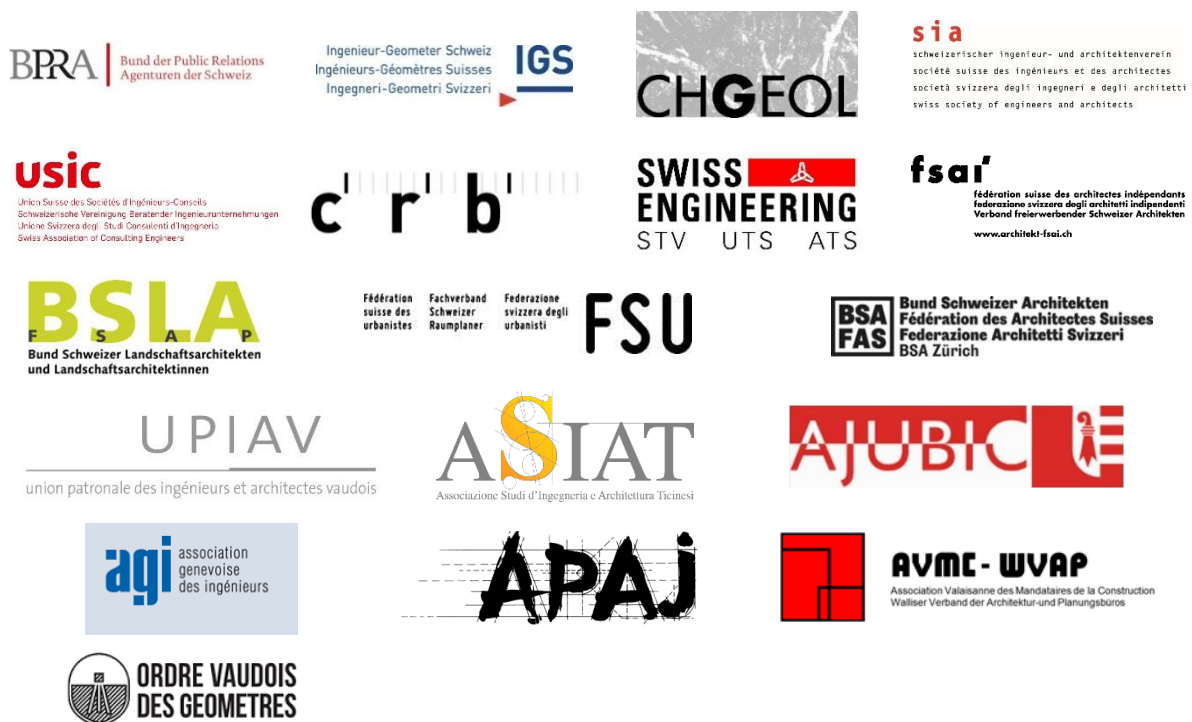
Stefan Cadosch, co-président, 079 434 04 16, cadosch@czarch.ch.

Laurens Abu-Talib, secrétaire général, 076 562 94 62, laurens.abu-talib@usic.ch.

Autres informations: www.afoeb-ampp.ch.

L'AMPP

L'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) est un regroupement d'associations et d'organisations, dont les membres offrent des prestations de nature intellectuelle à des mandants publics. L'organe responsable interprofessionnel de l'Alliance réunit à l'heure actuelle 22 associations membres et 3 associations observatrices issues des secteurs du second œuvre, de la communication et des prestations médicales, lesquelles représentent au total plus de 3600 entreprises membres et plus de 36 000 membres individuels. L'Alliance s'engage pour un droit des marchés publics qui permette une vraie concurrence prix-prestation.



Observateurs

